

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 19/017/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 266/04 (MDE 19/015/2004 du 17 septembre 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉTENTION AU SECRET / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

LIBYE

**Fathi al Jahmi (h), 63 ans**  
**Fawzia Abdullah Gogha (f), son épouse**

**personne libérée :**

**Muhammad Fathi al Jahmi (h), leur fils, 27 ans**

---

Londres, le 6 octobre 2004

Muhammad Fathi al Jahmi, fils de l'ancien prisonnier d'opinion Fathi al Jahmi, a été libéré le 23 septembre ; il avait été arrêté le 26 mars 2004. Sa mère, Fawzia Abdullah Gogha, et son père, Fathi al Jahmi, appréhendés en même temps que lui, seraient toujours privés de liberté.

Selon les informations reçues par Amnesty International, l'état de santé de Fathi al Jahmi reste préoccupant et il n'a pas reçu les soins médicaux dont il a besoin. Cet homme, son épouse et leur fils aîné auraient été appréhendés par les autorités le 26 mars alors qu'ils se trouvaient chez eux, à Tripoli. Peu avant, Fathi al Jahmi avait donné plusieurs interviews, notamment aux chaînes arabes al Hurrah et al Arabiya – respectivement basées aux États-Unis et à Doubaï – lors desquelles il avait prôné la réforme en Libye. À la suite de ces interventions, Fathi al Jahmi aurait été privé de certains services à son domicile : sa ligne téléphonique, notamment, aurait été coupée.

Les proches de Fathi al Jahmi et Fawzia Abdullah Gogha n'ont manifestement pas été informés de leur lieu de détention, mais Amnesty International a, quant à elle, recueilli des renseignements confirmant que Fathi al Jahmi était aux mains des autorités libyennes. Il semble toutefois qu'il n'ait toujours pas été inculpé d'une infraction prévue par la loi.

**Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :**

- dites vous préoccupé par l'état de santé de l'ancien prisonnier d'opinion Fathi al Jahmi et demandez aux autorités de veiller à ce qu'il reçoive tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- engagez les autorités à révéler le lieu de détention de Fathi al Jahmi et de son épouse, Fawzia Abdullah Gogha ;
- demandez qu'ils soient tous deux immédiatement libérés, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ;
- appelez les autorités à abroger toute loi – y compris la Loi n°71 de 1972 et d'autres articles du Code pénal – érigeant en infractions des activités qui se limitent à l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression et d'association ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que le projet de Code pénal, actuellement à l'étude, soit modifié de manière à ce que les dispositions relatives au droit à la liberté d'expression et d'association soient conformes aux obligations qui incombent à la Libye en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

**APPELS À :**

**Chef de l'État :**

His Excellency Mu'ammarr al-Gaddafi  
Leader of the Revolution  
Office of the Leader of the Revolution  
Tripoli  
Libye

**Télex :** 70 0901 20162 ALKHASU LY

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Mon Colonel, (si vous êtes un homme) **ou** Colonel, (si vous êtes une femme)

**Secrétaire du Comité populaire général pour la Sécurité publique :**

His Excellency Nasser al-Mabruk  
Secretary of the General People's Committee for Public Security  
Secretariat of the General People's Committee for Public Security  
Tripoli, Libye

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur,

**Procureur général :**

His Excellency Muhammad al-Misrati  
Public Prosecutor  
Office of the Public Prosecutor  
Tripoli, Libye

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Libye dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 17 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*